Cohésion sociale: pauvreté et exclusion sociale, rapport conjoint sur l'inclusion sociale

2002/2051(COS) - 11/06/2002 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

En adoptant le rapport de Mme Ilda FIGUEIREDO (GUE/NGL, P) sur l'inclusion sociale, le Parlement européen se rallie pleinement à la position exprimée par sa commission au fond (se reporter au résumé du 23 avril 2002). Pour l'essentiel, le Parlement demande la promotion d'un niveau élevé d'emploi et de protection sociale, l'augmentation du niveau et de la qualité de la vie et le renforcement de la cohésion économique et sociale afin de réduire et de prévenir la pauvreté et l'exclusion sociale en Europe. Des actions sont demandées en vue de lutter contre l'exclusion sociale dans les domaines éducatif et culturel (formation tout au long de la vie, nouvelles technologies,...), ainsi qu'en vue de renforcer l'enseignement des enfants au moins jusqu'à 12 ans et de combattre l'illetrisme, notamment celui des immigrés. Des mesures spécifiques sont également réclamées en faveur des femmes (pour leur permettre de concilier vie professionnelle et vie familiale, notamment) et pour améliorer la situation des travailleurs précaires. Par ailleurs, le Parlement invite la Commission à prendre davantage en considération la cohésion sociale dans le rapport de synthèse prévu pour le sommet de printemps 2003. Il demande également pour la même date un rapport sur la pauvreté dans l'Union et dans les pays candidats. Des indicateurs communs propres à illustrer les différents aspects et formes de l'exclusion sociale sont également réclamés dans le courant de l'année 2002 (comprenant le logement, l'éducation et le niveau des soins de santé). Enfin, la Plénière insiste pour que l'avis du Parlement soit dûment pris en compte dans le contexte de la méthode ouverte de coordination, au besoin, via un accord interinstitutionnel ad hoc.